

Le Mot du Maire



Entrechalaises, Entrechalais,

Le monde associatif est une composante essentielle de la vie quotidienne de notre village. Mais, comme nous, les associations peuvent traverser des moments difficiles après des périodes de franc succès. Quand l'une d'entre elles se trouve ainsi au sommet grâce à des réalisations remarquables, une autre peut être confrontée à une pénurie de bénévoles par exemple.

Être président, trésorier ou simplement membre d'une association, c'est consacrer de son temps pour les autres. J'entends trop souvent des remarques voire des critiques sur la gestion de telle ou telle association mais qui veut réellement prendre la place des bénévoles qui la font vivre ? Il n'est pas simple de diriger une association. Il faut dégager du temps pour les réunions de bureaux, les conseils d'administration, les assemblées générales, faire les demandes de subvention, les demandes d'autorisation et participer évidemment aux activités mêmes de l'association. Mobiliser ses adhérents, en recruter de nouveaux, tenir les comptes, faire des propositions, mettre en place des actions pour trouver de nouvelles ressources, etc... Voilà un engagement qui demande du temps alors que tout le monde se plaint de ne plus en avoir !

Alors ce n'est pas simple en effet, mais donner du temps et de l'énergie à autre chose que son propre métier ou sa propre famille fait du bien et chacun peut trouver, en fonction de ses passions, de ses envies, une association qui lui plaira : proposer des sorties pour les enfants, préserver le patrimoine, faire une randonnée, organiser des moments festifs, faire du sport ensemble avec ses amis, ses voisins ou des gens qu'on ne connaissait pas avant...c'est du lien social à portée de main, tout simplement.

Vos élus se tiennent aux côtés de toutes ces associations en leur prêtant une oreille attentive et en leur apportant un soutien inconditionnel pour faciliter leurs activités. Je suis convaincu qu'un village sans association est un village sans vitalité et je ne peux donc que vous encourager à franchir le pas pour vous engager vous aussi afin de participer à la vie de notre commune à travers l'association qui vous ressemble. Elles sont multiples et vous en trouverez forcément une qui vous correspond. N'ayez pas peur de

Publication : Mairie d'Entrechaux

1 Place Paul Guinrand - 84340 ENTRECHAUX

Tel : 04 90 46 00 11

Courriel : mairie.entrechaux@orange.fr

Site internet : entrechaux-en-provence.fr

Directeur de la publication : Alexandre Roux

Responsable de la publication : Émilie Le Bellec

Dépôt légal : 2025

Impression : JF Impression - Montpellier.

Diffusion 660 exemplaires.

Photo couverture : Château d'Entrechaux

prendre des responsabilités et de vous engager, vous aurez toujours la possibilité de quitter le navire si vous n’y trouvez pas votre compte mais ne renoncez pas car vous ne vous en sentez pas capable.

Cet éditorial me permet de dédier cette revue au président de l’association « Sauvegarde du château », Gilbert Guiffray, qui nous a quitté le 26 février dernier. Il était le propriétaire du château mais c’est en tant que président de l’association que je lui avais remis la médaille du village lors de notre cérémonie des vœux en début d’année. Sa disparition brutale nous a tous bouleversé car c’était un homme généreux qui participait activement à la vie de son village d’adoption. Il s’est impliqué de manière extraordinaire à la réhabilitation de ce château qui veille sur notre village depuis près de 1000 ans.

Notre patrimoine historique sera justement mis à l’honneur à travers une fête historique exceptionnelle les 5 et 6 juillet. Cet événement sera l’occasion de remonter le temps et de revivre les différentes époques des années 1900 à l’époque médiévale. Il vous fera voyager à travers les époques le temps d’un week-end. Une nouvelle occasion de pouvoir vous impliquer dont vous trouverez les modalités dans cette revue.

A l’heure où les menaces sur les finances publiques planent sur notre pays, votre municipalité a ainsi fait le choix de maintenir plus que jamais son soutien à ces mêmes associations mais aussi au monde de la culture qui grâce à sa présence nous permettra de garder l’espace de quelques instants notre légèreté.

Grâce à cet engagement, vous aurez aussi peut-être l’occasion de fréquenter nos réjouissants marchés nocturnes ou bien notre festival de musique qui sera de nouveau en résidence sur nos terres au mois de juillet. Le festival « Après les vendanges » nous proposera également un spectacle avant la fin de l’année.

Vous l’aurez compris, malgré les temps difficiles que nous traversons, Entrechaux restera un village où il fait bon vivre et croyez-moi, j’y consacre toute mon énergie.

Je vous souhaite un bon été et de bonnes vacances si vous avez la possibilité d’en prendre.

Alexandre Roux
Maire d’Entrechaux
Conseiller départemental



Les Échos

Des nouvelles de l'école !



Depuis le mois de janvier, les classes de CE1/CE2/CM1/CM2 ont bénéficié d'une intervention « sport de raquettes » menée par Jean-Pascal Ferrand de la communauté de communes Vaison-Ventoux puis les CM1/CM2 ont enchainé à partir de fin mars avec un cycle BMX toujours au city-stade. La classe de Mme Bliard Amélie a pu également expérimenter un cycle « Yoga » dans la salle de motricité de la maternelle.

En sciences, les enfants ont travaillé sur l'alimentation avec création de menus pour la cantine : menus en couleur pour la classe de CE2/CM1/CM2 et menus équilibrés pour les GS/CP. Les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1/CM2 ont partagé le quart d'heure lecture avec les MS/GS/CP, une fois par semaine.

Dans le cadre de la semaine des langues, Mme Tenon a proposé une découverte de la langue provençale à travers l'apprentissage d'une chanson dans chaque classe de l'école ! Cette activité a beaucoup plu et sera peut-être reconduite l'année prochaine.

Les vendredis 2 et 9 mai seront consacrés à la création de décors pour le spectacle musical et la réalisation de peintures « Street Art » pour finaliser notre projet du « Banc de l'amitié »..

Le 3 juin, les classes de Mme Tenon et Mme Vial partiront en sortie scolaire au Naturoptère de Sérignan-du-comtat.

Le 5 juin, aura lieu notre spectacle musical sur le thème de « L'eau » à la salle des fêtes à partir de 18h. Les chansons sont travaillées avec Laurie Duché, notre intervenante de musique, depuis le mois de septembre. Mr Bruno Robert se chargera comme chaque année de la sonorisation du spectacle.

C'est le 10 juin au matin que les classes de Mme Bliard et Mme Laroche partiront à StJulien-en Champsaur pour une classe nature de 4 jours.

Le 27 juin, fête de l'école organisée par l'APE !

Les enfants attendent impatiemment la kermesse avec tous les jeux en bois très appréciés l'année passée.

Le soir, les classes maternelles proposeront leur spectacle (dances et chants), les grands la « flashmob » du défi danse et une chanson commune. A la suite du spectacle, nous ferons l'inauguration du « banc de l'amitié » et nous mettrons à l'honneur les CM2 qui partent au collège !

Un grand merci à tous ceux qui nous ont aidé à mener à bien tous nos projets cette année : la mairie, l'APE, nos ATSEM, nos AESH, nos cantinières, les parents d'élèves et les intervenants !

A tous, une belle fin d'année scolaire ! Les maîtresses !

Présentation des voeux pour l'année 2025

La présentation des vœux s'est déroulée le 23 janvier dernier à la salle polyvalente. Ce fut l'occasion de présenter au public venu nombreux ce soir-là, le vidéoprojecteur installé en 2024, de présenter les projets 2025 comme le déplacement de la bibliothèque municipale, le lancement des études sur pour les Jardins d'Isoline, l'aménagement de la vélo route, l'opération façades, la révision en cours du PLU et les travaux sur le schéma directeur d'assainissement.

C'est le regretté Gilbert Guiffroy qui a reçu la médaille du village en tant que Président de l'association « Pour la sauvegarde du Château » et du travail accompli depuis tant d'années. Celui-ci nous a présenté un certain nombre d'opérations réalisées et a tenu à remercier tous les bénévoles qui l'épaulent dans cet œuvre.

La cérémonie s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.



Écopaturage sur Entrechoux



En mars dernier, à l'initiative de votre municipalité, c'est un troupeau de 250 bêtes qui a fait escale dans notre village. L'idée était de se rendre service mutuellement en mettant à disposition des parcelles suffisamment grandes pour pouvoir faire paître les bêtes et de bénéficier d'un désherbage et amendement naturel totalement gratuit.

Ce même berger devrait revenir régulièrement avec son troupeau sur Entrechoux, alors si vous êtes intéressés, inscrivez-vous auprès de votre mairie qui vous mettra en relation avec notre élu référent.

Inauguration du site du pont Saint Michel

Le 24 avril dernier s'est tenue l'inauguration des travaux de réhabilitation du site du pont Saint Michel. Lors de leurs discours respectifs, Alexandre Roux (Maire d'Entrechaux), Jacqueline Bouyac (Vice-Présidente de la Région Sud et Présidente du PNR du Mont Ventoux) et Bernard Roudil (Sous-Préfet de Vaucluse) ont loué la qualité des aménagements réalisés dans ce cadre exceptionnel qui a pu voir le jour grâce aux financements (80%) de l'État et la Région. Ce lieu, connu et fréquenté de tous les entrechalais et bien d'autres, a fait l'objet d'une révision complète du pont et de la mise en place d'une aire de stationnement plus petite visant à maîtriser la fréquentation des lieux. Ce sont désormais 47 places disponibles (au lieu des 80 qu'il y avait auparavant), la présence de toilettes sèches, de tables de pique-nique, un terrain de pétanque, des arceaux pour vélos et un portique pour limiter l'accès aux véhicules de trop gros gabarits. Un panneau d'information apporte différentes informations et précautions à prendre sur cet espace classé en zone Natura 2000. L'implantation de 45 arbres (micocouliers, frênes et érables) et d'une haie de 54 arbustes (chênes verts, genévriers, cades, merisiers, amandiers) contribuera à l'apport de plus de fraîcheur. Ce lieu magique a été conçu pour être parfaitement intégré dans son environnement avec l'aide du Parc du Ventoux. La municipalité a décidé de ne pas faire payer l'accès à cette aire pour le moment.

Merci de respecter les lieux et de ne pas en faire la publicité afin qu'ils puissent rester préservés.



Les travaux en images

Restauration
du pont de la Riaille



Bilan des composteurs communaux



Tri
sélectif
au
cimetière



Le Portrait du Moment



Janine Charansonney

Elle avait 14 ans quand Jean Astaud, son cousin, l'avait photographiée à l'entrée du village.

Elle a toujours mérité le prix de l'élégance. Marie Martinez le lui a accordé pour son côté « toujours très chic et distinguée ». Elle méritait bien de figurer avec la conclusion du livre « les Riches Heures du village d'Entrechaux ».

Janine tient sa jeunesse d'une grande curiosité d'esprit et de sa volonté de tout connaître. Elle aime les gens, d'où qu'ils viennent, pour leurs différences. Elle a beaucoup lu. Cela dès son enfance et pendant toute sa vie. Et elle invite à faire comme elle, lire, lire, lire pour aller vers les gens, pour voyager, pour élargir son espace personnel, pour élargir sa vie, pour que la vie soit plus grande.

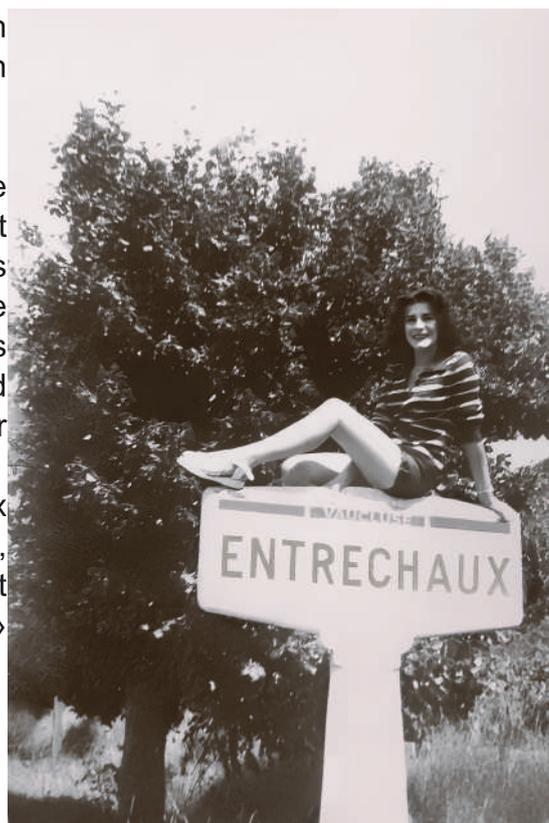
Il faut l'écouter évoquer les conclusions de l'historien Emile Comte qui lui avait prêté des origines venues des seigneurs de Murs et de Mazan, les Pons d'Astaud. Cela veut dire des descendants Mousquetaires de Louis XIII. Auparavant, Eustachie, une fille d'Astaud avait épousé Claude Guiramand, de la deuxième dynastie des seigneurs d'Entrechaux. Ensuite, une branche se serait réfugiée, à la Révolution, dans le quartier du Toulourenc. Mais elle n'aime pas évoquer, lors de la dernière Guerre, les intrusions de la Gestapo dans sa maison, ni les convois de camions nazis vers le Vercors, contre la Résistance, ni l'écoute clandestine de Radio Londres, en sourdine.

La plus grande certitude est que son « Entrechalaisité », si l'on peut dire, est marquée dès l'entrée du village. Et l'entrée du village est marqué par elle. Sur la photo, ça se voit ! Elle est née en 1933, à deux pas, comme son grand-père Victorin Astaud dans la même maison que lui. Puis, en 1957, en regardant bien à droite et bien à gauche, elle a traversé la route pour s'installer en face, avec son mari.

Souvenirs encore : avec son grand-père, elle allait couper le sapin dans la montagne pour Noël, et ramassait de la mousse pour la crèche. Pour les veillées, le grand feu dans l'âtre, les chansons de l'époque, la radio, les histoires, les jeux de cartes, les gigéries, les oreillettes, ...et le retour, la nuit, à pied dans le froid, le grand châle croisé devant et noué sur le dos et, pour les petites filles, les genoux gelés. Mais au printemps et en été, elle travaillait dur aux champs, et ramassait et cueillait, avec ses parents, cerises, haricots, tilleul, fraises, etc.. « Ah les fraises et les framboises et les bons vins que nous avons bus ! »

Belle santé chère Janine !

Alain Fauqueur



L'Actu des Assos

INTERCALLIS

L'année 2025 s'est ouverte pour notre Association par l'Assemblée Générale qui a réuni une trentaine de personnes témoignant ainsi de l'engagement de ses membres. Le rapport moral et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité et le bilan des activités passées et des

projets à venir ont fait l'objet de discussions constructives.

Parmi ces projets :

- Comme chaque année, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes et en partenariat avec la mairie, la causerie sur « les femmes et la sorcellerie » suivie de chants de l'ensemble vocal féminin « Monalisa » s'est tenue le 7 mars avec une soixantaine de participants intéressés par les réalités qui ont entouré ces femmes accusées de sorcellerie.
- Le Vendée Globe, qui a eu lieu dernièrement, a inspiré l'un de nos adhérents cap-horniers une causerie qui s'est tenue le 11 avril : l'histoire de cette course mythique qui a été marquée, à son origine, par des coups de théâtre successifs.
- La journée d'entretien des Piboules est fixée au 19 mai, à partir de 9 heures (en cas de mauvais temps renvoyé au 23 mai)
- Dans le cadre de la « Fête nationale de la Nature », nous organisons le 24 mai à partir de 19h aux Piboules une soirée pique-nique avec des animations autour de la nature.
- Autre causerie prévue le 23 mai : « la fabrication de la soie » par Annie Torqueo, avec une visite ultérieure du Musée de la soie à Taulignan.
- Le 25 juin, « soirée des adhérents » avec la découverte et l'observation des étoiles.

Bien entendu, le cabaret en novembre, reste d'actualité. Nous y travaillons déjà.

Autre proposition en collaboration avec la bibliothèque est l'organisation de rencontres-lectures sur des thèmes précis. Cette nouvelle activité pourrait démarrer à l'automne sur le thème « La Provence ».

À tous ces événements s'ajoutent bien évidemment la participation active de l'Association à la fête du village « Il était une fois Entrechaux... ».



Association pour la Sauvegarde du Château d'Entrechaux



C'est avec une infinie tristesse que nous vous informons du décès de notre cher président, Gilbert Guiffroy, le 26 février 2025, à l'âge de 73 ans. La vie continue à Entrechaux mais elle n'aura plus la même saveur sans notre Gilbert, amoureux du patrimoine et de l'histoire, restaurateur infatigable du château d'Entrechaux, son cher château.

Adieu l'ami, ce que tu as fait pour le château, avec toute la passion dont tu étais capable, restera pour les générations qui nous suivent. C'était ton objectif, il est bien rempli.

Cette disparition soudaine affecte beaucoup sa famille qui se donne quelques mois pour envisager la suite à donner au magnifique travail commencé par Gilbert et l'association.

Le château est ainsi fermé jusqu'à nouvel ordre et l'association mise en sommeil de ce fait.

Nous vous informerons si un changement devait intervenir quant à la fermeture du site (au bénévolat et au public).

Merci et à bientôt

TEAM ENTRECHAUX V.H.

RALLYE MONTE CARLO HISTORIQUE 2025

Cette année notre équipage composé de Xavier BERNARD et Werner BLANC a de nouveau participé au RMCH sur une Porsche 924 de 1978.

230 voitures étaient au départ de cette 27ème édition d'un rallye qui reste mythique. Le parcours de la concentration qui les a conduits de MONACO à VALENCE du jeudi 30 janvier 19h au vendredi 31 dans la soirée s'est déroulé sans incident. A partir du samedi matin 1er février, les 17 épreuves spéciales se sont déroulées sur des routes excessivement piégeuses avec de la neige, souvent fondue, du verglas et beaucoup de brouillard ce qui a rendu très difficile le choix de pneumatiques car les spéciales n'étaient pas homogènes.

La première spéciale avec le col de l'Écharasson totalement enneigé a vu beaucoup de sorties de route et nous avons un peu trop « assuré » par souci de préserver la suite du rallye.

Dans la 3ème spéciale, dans la montée de La Pierre nous avons fait un « tout droit » dans la neige fondue et heurté un pont qui a endommagé l'avant de la voiture. Tout cela a fait que nous étions classés 77ème le samedi soir après les 4 premières spéciales.

Dimanche soir après les 4 spéciales Ardéchoises qui se sont bien déroulées, nous sommes 66ème.

Lundi, beaucoup de monde à Buis les Baronnies venu nous encourager et admirer les superbes autos. La journée s'est bien passée et nous remontons à la 55ème place.

Mardi soir à Monaco, après les 3 spéciales de la journée, nous sommes 52ème avant les 2 dernières spéciales de la nuit dont les célèbres Col de Braus et Turini.

Et là, catastrophe ! Dans la précipitation du départ de la 1ère, et la fatigue aidant, nous avons oublié de programmer la vitesse moyenne à respecter dans notre chronopist. Nous avons donc fait toute la spéciale « au pif » sans information ce qui nous a valu 4700 points de pénalités.

Alors que nous pouvions espérer raisonnablement terminer aux environs de la 40ème place, nous terminons le rallye en 73ème position. Notre déception est immense mais heureux tout de même d'avoir pris beaucoup de plaisir.

Merci à Paulo et Yves pour l'assistance, à Rémi pour la préparation de l'Auto, à Florian pour les pneus, et à tous ceux qui nous ont encouragé tout au long de cette épreuve.



RANDO PASSION 84

Déjà la fin de la saison approche !

Outre les randos du jeudi après-midi, nous sommes allés fouler les sentiers d'Aubagne au mois de mars sur les Chemins de Pagnol et du Lavandou lors d'un séjour de randonnées de 4 jours au mois d'avril.

Mais nous ne nous quitterons pas comme ça, sont prévus :

- fin juin : notre animation de fin de saison au Mont Serein
- mi-juillet : randos dans les lavandes avec repas
- début août : rando de nuit

La reprise est prévue le 11 septembre et notre AG le 18 septembre.

D'ici là nous vous souhaitons de passer de très bons moments estivaux.

Retrouver toutes infos sur notre site : <https://www.randopassion84.fr>

Le président, Daniel GUILLET "



Du côté des Pitchouns

Que s'est-il passé chez les Pitchouns depuis janvier ?

Une magnifique seconde édition de notre loto en janvier qui une nouvelle fois à fait salle comble ! Des joueurs ravis et des gagnants comblés, nous sommes très heureux d'organiser ce loto qui enchante chaque année petits et grands, merci d'être venu et revenus. Le bénéfice engendré par ce loto permet de financer une grosse partie de la classe verte !

Début avril, notre vide grenier de printemps couplé au vide dressing de Lign'Tonic a été très apprécié ! Une toute nouvelle disposition des emplacements pour donner plus de visibilité et favoriser le passage des chineurs sur tous les stands, une bonne signalétique, de la bonne humeur et une météo de rêve... et paf ça donne un beau vide grenier ! Nous sommes très heureux de la fréquentation qui a été bien meilleure que l'année dernière, ce vide grenier pourrait accueillir bien plus de participants, il ne demande qu'à se faire connaître alors n'hésitez pas à en parler !

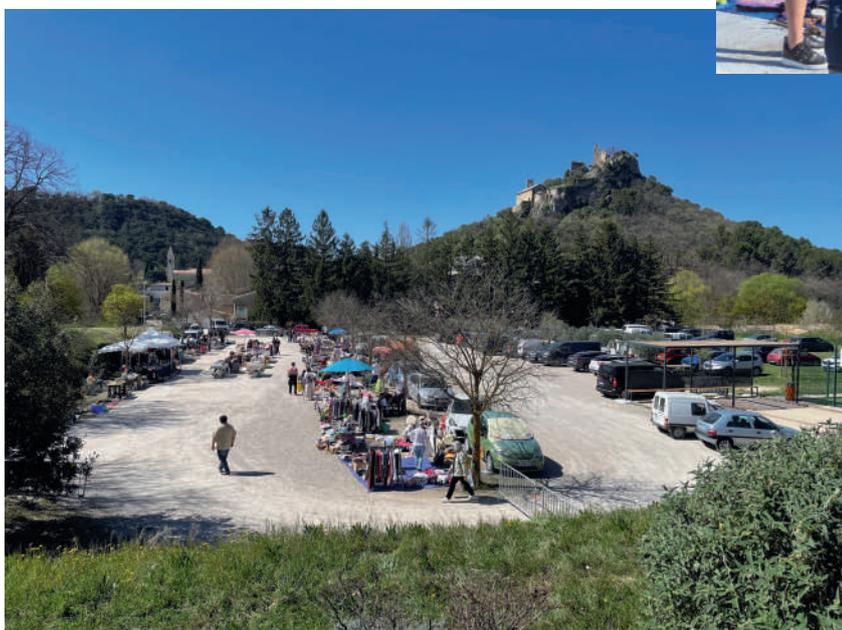
Ces belles actions nous permettent de faire partir toute l'école cette année ! Les 4 classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 auront droit à une superbe classe verte de 4 jours dans les Hautes-Alpes avec un programme très riche en activités (escalade, cani-rando, randonnée dans le parc des Écrins, musée,

jeu de piste, soirées à thème etc).

Pour les plus petits, ce sera une chouette sortie à la journée au Naturoptère de Sérignan !

Prochain rendez-vous en cours de préparation : la fête de l'école pour célébrer la fin de l'année scolaire et mettre à l'honneur les CM2 qui s'envoleront vers le collège l'année suivante. La kermesse aura lieu le 27 juin sous un format similaire à celui de l'année dernière qui avait été très bien accueilli.

A bientôt!



ASSOCIATION LIGN' TONIC

Vous étiez nombreux le dimanche 6 avril au vide-dressing et vide-grenier co-organisés par notre association LIGN'TONIC et l'APE d'Entrechaux à la salle polyvalente, avec l'appui des services techniques de la mairie.

Les stands ont été placés en continuité de façon à faciliter la circulation des visiteurs et améliorer la fréquentation de la buvette et de la restauration rapide. Vous avez pu apprécier les spécialités salées et les pâtisseries confectionnées par les membres au profit de l'association LIGN'TONIC. Une tombola a permis de faire gagner des lots attrayants.

Outre la convivialité favorisée par ces manifestations, l'association LIGN'TONIC a surtout pour objectif d'entretenir votre forme en vue des prochaines journées estivales et votre santé toute l'année.

Vous trouverez sûrement le cours qui vous convient dans le choix proposé. N'hésitez pas à venir essayer avant de vous engager (salle en rez-de-chaussée de la mairie).

-Mardi de 20h-21h: séance Cardio avec Jonathan

-Jeudi de 19h30-20h : gym Pilates avec Nathalie (sophrologue, hypnologue, art-thérapeute et éducatrice sportive en Pilates)

-Vendredi de 9h-10h : gym douce avec Marie coach diplômée BPJEPS (2 cours d'essai gratuits)

Les horaires des cours pouvant évoluer dès la prochaine rentrée de septembre, Renseignez-vous sur Facebook : association Lign'tonic et Pilates à Entrechaux ou par mail Lign.tonic@gmail.com



Florian Straub
INSTALLATION de POÊLES et INSERTS
à BOIS et GRANULÉS
RAMONAGE

06 75 71 89 92
straub.florian.84@gmail.com
84340 Entrechaux

Chave Arthur

- Électricité générale
- Dépannage
- Automatisme

06.70.65.13.44
chave.elec84@gmail.com
N°SIRET 92923731100014

TOURNAIYRE PAYSAGE



Création et entretien de jardin

✉ 105 Chemin de la Pinieu - 84340 Entrechaux
 ✉ Tournaiyre.jardin@gmail.com
 ☎ 06 33 77 99 96

Facebook: Tournaiyre Paysage
 Instagram: Tournaiyre.paysage



Audrey Coiffure

À DOMICILE
FEMME · HOMME · ENFANT

06 18 83 23 66

TAXI

DU TOULOURENC
 ENTRECHAUX

VICTOIRE Cédric (EIRL)
 385 chemin de Ste croix
 84110 Vaison la romaine

Taxidutoulourenc@aol.com
 transport médicaux toutes
 caisses, gare, aéroport,
 tourisme

0685552100

DE FIL EN CRIN
 Couture et Tapiserie d'Ameublement

3 Rue des trois pèlerins
 84340 MALAUCENE

06 23 86 26 42
 defilencrin@orange.fr
 www.defilencrin.com
 facebook



SANDRINE DONAT
 Artisan



Namélia
 Nails & Beauty

44 chemin du Béal
 84340 ENTRECHAUX

07.77.60.41.27

Instagram: Namélia Nails & Beauty
 @namelianailsbeauty

Adispo Services
 Chez vous, pour vous rendre service !

- Ménage, repassage, jardinage
 - Aide à la toilette, repas, courses
 APA, PCH, CARSAT

Vaison la Romaine & environs
04 90 51 10 46

Olivia Bennani-Rungs
 06 12 87 60 47
 olivia.yogaenprovence@gmail.com



YOGA
 - EN PROVENCE -

Cours sur Vaison la Romaine et Entrechaux

renseignement sur RDV 0688887783



Ericka Bagnol
 soin énergétique

Reiki
 Magnétisme
 Hypnose

102 chemin des safrans 84340 Entrechaux



SL Jardin

- CRÉATION ET ENTRETIEN
- ÉLAGAGE - ABATTAGE - TAILLE
- DÉBROUSSAILLAGE
- ÉVACUATION DES VÉGÉTAUX
- NACELLE / BROYEUR



DEVIS GRATUIT / DÉPLACEMENT TOUTES DISTANCES

Simon Lelièvre 06 58 84 75 83
 sjardin@outlook.fr

Paëlla

Évènements
Divers

06 38 10 79 60

LOCATION DE BENNES

De 2 à 10 m³

PROS ET PARTICULIERS



DIB - GRAVATS - VÉGÉTAUX - MÉTAUX - ENCOMBRANTS - ÉPAVES

BENNE VÉGÉTAUX	6m ³ 10m ³	EN PLUS DE LA LOCATION DE BENNES, NOUS VOUS PROPOSONS LE SERVICE DE CHARGEMENT POUR TRAITER AU MIEUX VOS DÉCHETS.
BENNE À GRAVATS	2m ³	
BENNE À ENCOMBRANTS	6m ³	
DIB	6m ³ 10m ³	

RÉCUPÉRATION FER ET MÉTAUX ET TOUS TYPES D'ÉPAVE
 POSE ET DÉPOSE DE LA BENNE
 DÉPLACEMENTS TOUTES DISTANCES

06 58 84 75 83
 sjardin@outlook.fr



Lecoeur Aurélien
 Dépannage Électricité
 aurelec84340@gmail.com

396 traverse des voconces
 84340 ENTRECHAUX
 0624535632

AURELEC



La Poulette Dorée

ENTRECHAUX

RÔTISSERIE · SANDWICHERIE · SALADE
 COUSCOUS · TAJINE · PASTILLA · BRICKS

Plats sur commande

Pour tous vos évènements: anniversaire, soirée

Contact: 06 03 87 33 75



Mas ONCLE ERNEST

Vigneron-Récoltant
en Vallée du Rhône

325 Chemin du Rat Collet Blanc
84340 ENTRECHAUX

Tél : 06 64 71 56 15

Mail : mas-oncle-ernest@hotmail.fr

Site : www.mas-oncle-ernest.com



BOULANGERIE
PÂTISSERIE

VALENTIN

ENTRECHAUX

04 90 46 03 25

ARTISANAL



KCH VTC
 Transferts Aéroport/Gare - Navettes Privées
 Soirées - Évènements - Circuits touristiques
 06.11.23.25.07
 kchvtc84@gmail.com



SASU db MENUISERIE
ALU/PVC
 dbmenuiserie84@hotmail.com
 06.28.77.79.09
 db Menuiserie
 84'110 SABLET

Communiqués


MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



Rendez-vous dans votre mairie muni :

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois



Par courrier :

en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr



Par Internet :

en vous rendant sur service-public.fr

Vous êtes de **nationalité française** ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ?
 votez aux prochaines élections en France



Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales

Accédez directement aux démarches



ou sur service-public.fr

Des permanences d'information

Tous les 2 mois

Les 2^e jeudis des mois impairs 9h15 à 12h
Janvier / mars / mai / juillet / septembre / novembre

RDV à prendre en mairie
Hotel de Ville d'Entrechaux
1 Place Paul Guintrand
04 90 46 00 11

N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

SOLIHA VAUCLUSE
tel. : 04.90.23.12.12
email : solihavauluse@solih.fr

Vous souhaitez :
Faire le ravalement de votre
façade ?
Faire réaliser des travaux ?

Des aides financières existent
Renseignez-vous

La commune d'Entrechaux met en place une permanence en mairie pour vous Informer, vous conseiller et vous aider dans vos démarches de demandes de subvention



L'animation est confiée à un opérateur associatif : SOLIHA Vaucluse, agréé Mon Accompagnateur Rénov'.
<https://vaucluse.solih.fr/>



Façades



Rénovation énergétique



Logements dégradés



Adaptation



Quels travaux ?



Travaux de façades

Mais aussi

Travaux d'économie d'énergie,
Travaux de rénovation globale,
Travaux de mises aux normes,
Travaux intérieurs et d'adaptation
Parties communes de copropriétés

Quelles aides ?

Pour les façades

25% des travaux TTC - une aide maximum de 2 500 €

Pour les autres travaux et selon critères

25% à 70% du montant HT des travaux,

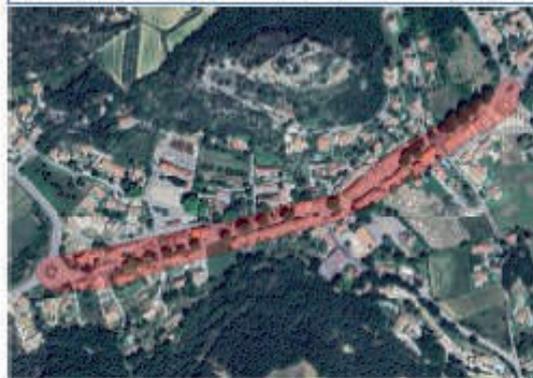
Comment faire ?

- 1 Prendre contact avec SOLIHA Vaucluse lors d'une permanence ou par mail à solihavauluse@solih.fr pour exposer son projet.
- 2 SOLIHA Vaucluse vous informe et vous conseille et si le projet de travaux est éligible aux aides, il vous accompagne pour constituer les dossiers de demandes de subventions
- 3 Dès la réception des accords de subventions des financeurs, vous pouvez commencer les travaux.
- 4 A la fin des travaux, l'équipe de SOLIHA Vaucluse effectue une visite de contrôle, afin de verser les subventions.

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises - Ne jamais commencer les travaux avant l'accord des financeurs.

Quels logements ?

Tous les logements du parc privé, vacants, occupés ou loués ainsi que toutes les copropriétés
Et
Situés sur le périmètre d'intervention.



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

84
Vaucluse
c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

La bibliothèque vous informe



Bibliothèque Mary GLASGOW
32, Place de l'Église - 84340 ENTRECHAUX
Tél. : 04 90 46 03 15
Mail : bibliotheque.entrechaux@orange.fr

Rejoignez-nous à la Bibliothèque Mary Glasgow !

La bibliothèque Mary Glasgow est à la recherche de bénévoles pour nous aider à maintenir ce lieu de savoir et de partage. Vous avez du temps libre ? Vous aimez lire et échanger ? N'hésitez pas à nous rejoindre et à partager vos idées ! Passez aux heures d'ouverture ou prenez contact avec Rachel par mail ou par téléphone.

Lundi : 10 h 00 – 12 h 00
Mercredi : 10 h 00 – 12 h 00 et 16 h 00 – 19 h 00
Vendredi : 10 h 00 – 12 h 00
1er samedi du mois : 10 h 00 – 12 h 00

NOUVELLE SOLUTION DE MOBILITÉ

Atchoum arrive en Vaison Ventoux !

Nous sommes ravis de vous présenter Atchoum, une nouvelle initiative de transport solidaire et de covoiturage mise en place par la Communauté de communes Vaison Ventoux pour renforcer l'entraide sur notre bassin de vie Qu'est-ce qu'Atchoum ?

Atchoum n'est pas juste un service de transport, c'est une initiative qui unit les habitants de nos 19 communes autour d'une cause commune : la solidarité.

Que vous soyez prêts à partager votre trajet en tant que conducteur volontaire ou que vous cherchiez un moyen de vous déplacer, Atchoum est là pour vous !

Vous souhaitez être utile et aider ceux qui ont des problèmes pour se déplacer ?

> Dès maintenant, indiquez vos disponibilités en tant que chauffeur solidaire pour réaliser le trajet aller-retour auprès d'ATCHOUM.

Vous n'avez pas de véhicule ou vous rencontrez des difficultés pour effectuer un trajet ?
> Dès le 1er avril, faites connaître vos besoins auprès d'ATCHOUM.

Retrouvez toutes les informations détaillées sur le dispositif sur www.vaison-ventoux.fr ou en vous rendant dans notre Agence Postale Communale.

Ensemble, faisons de chaque trajet une aventure solidaire !

0 806 110 444
Service gratuit • prix appel

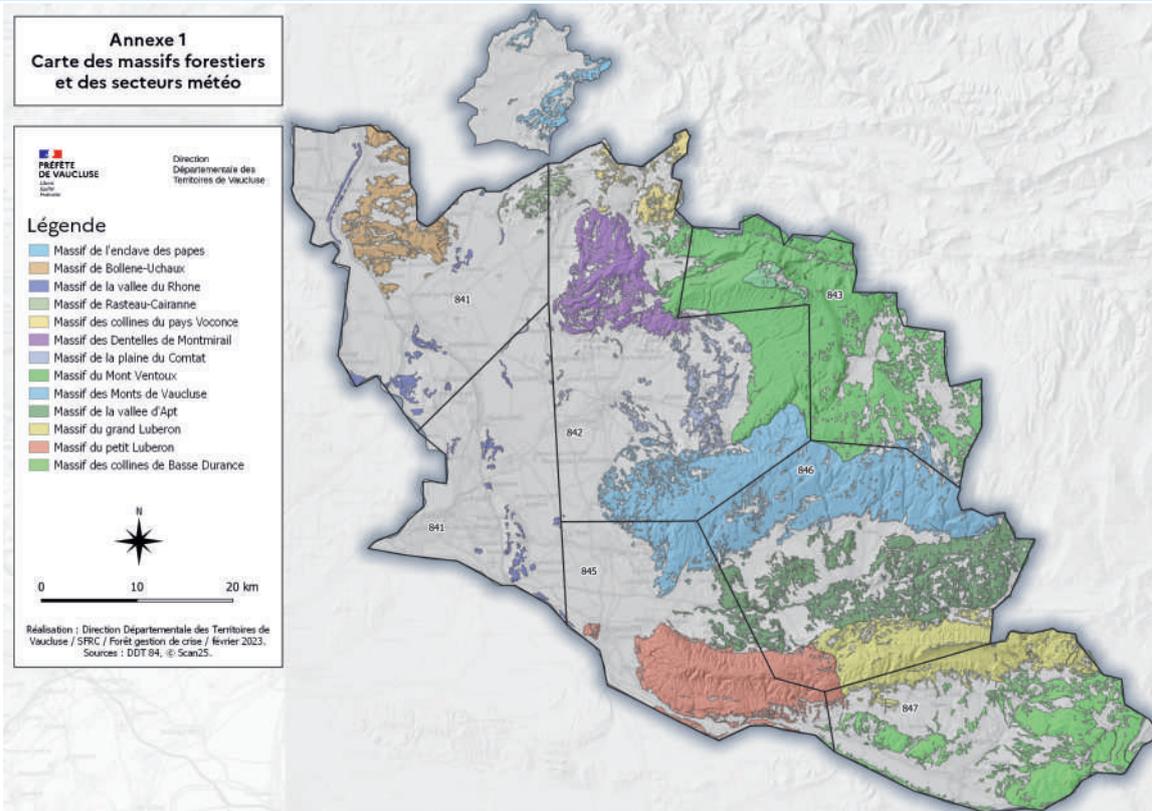
SOLUTION PROPOSÉE PAR

PARTICIPEZ
AU TRANSPORT SOLIDAIRE
SUR VOTRE TERRITOIRE !

Avec le concours de

www.atchoum.eu

Pénétration, circulation et stationnement dans les espaces forestiers



Dans le cadre de la prévention du risque lié au feu de forêt, pendant la période estivale du 15 juin au 15 septembre, l'accès aux massifs forestiers de Vaucluse et les travaux dans les espaces sensibles peuvent être limités, voire interdits, en fonction des conditions météorologiques.

Entrechaux est situé sur 2 massifs : celui du Mont-Ventoux et celui des collines du pays Voconce.

Ce qu'il faut retenir :

Cette réglementation s'appuie sur une analyse des niveaux de risque :

En risque **"Rouge E"** : l'accès et les travaux dans les massifs sont interdits. Les travaux sont également interdits dans les espaces sensibles (bande des 200 mètres autour des massifs).

En risque **"Rouge"** : l'accès est interdit toute la journée sauf dérogation. Les travaux restent possibles uniquement de 05H00 à 13H00.

En risque **"Jaune"** : l'accès et les travaux sont possibles, mais il est recommandé de réaliser son activité et ses travaux le matin.

En risque **"Vert"** : l'accès et les travaux sont possibles.

Comment connaître l'information ?

Soit par carte : www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse

La carte est publiée chaque jour, avant 19h, pour la journée du lendemain.

Soit par téléphone : 04 28 31 77 11

ATTENTION !

Il est rappelé à chacun, qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers et les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :

- Ne pas fumer
- Ne pas faire de feu
- Ne pas faire de camping
- Ne pas circuler ou stationner sur les chemins. Ils sont réservés aux secours.

En cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.

Les Gorges du Toulourenc, un site naturel en souffrance

Ensemble, préservons ce site naturel !

Niché entre le Mont-Ventoux et les Baronnies provençales, les Gorges du Toulourenc abritent une biodiversité remarquable. Cet espace naturel fragile est reconnu au niveau européen comme site Natura 2000 « Ouvèze Toulourenc ». L'objectif est d'y concilier nos activités humaines et la préservation de la biodiversité de manière durable.

Malheureusement, depuis plusieurs années, les activités de randonnée aquatique et de baignade ont mené à une sur-fréquentation qui fragilise ce joyau.

Les **piétinements excessifs** dégradent voire détruisent les milieux de vie et de reproduction de nombreuses espèces aquatiques fragiles.

La qualité de l'eau est également impactée par l'apport de déchets, les excréments ou les crèmes solaires... Entre 2019 et 2022, celle-ci est jugée chaque année comme insuffisante par l'Agence Régionale de Santé PACA.

Les constructions, tels que les **barrages en galets**, impactent la faune aquatique.

Un site à risque

Amis randonneurs et baigneurs, vous exposez à différents dangers

Risque de noyade : Malgré ses allures paisibles, la rivière peut devenir en quelques secondes un torrent redoutable et destructeur. Même par beau temps, le niveau d'eau peut monter très rapidement suite à des précipitations situées en amont ! Le 18 juillet 2013, le débit a été multiplié par 22 en quelques secondes.

Risque incendie : Sous le climat méditerranéen, les feux de forêt sont fréquents à cause de la sécheresse et du manque de vigilance. Ce n'est pas parce qu'on se trouve près d'un cours d'eau qu'il n'y a pas de risque incendie ! Au contraire, le risque de départ de feu est augmenté en raison du sentiment de sécurité.

Risque de chute : La marche dans les Gorges n'est pas sans risque, notamment à cause des rochers glissants. Chaque année, les pompiers du Vaucluse et de la Drôme interviennent à de nombreuses reprises, mobilisant de lourds moyens compte tenu des difficultés d'accès.

Les actions pour limiter la fréquentation

Depuis plusieurs années, les acteurs publics se rassemblent autour du Parc naturel régional du Mont-Ventoux pour agir ensemble et faire face aux nombreux dommages causés au cours d'eau et réduire les risques aux personnes.

Plusieurs actions ont vu le jour pour apaiser les lieux, comme :

- La régulation de la fréquentation par la matérialisation de parkings officiels, dotés d'un nombre limité de places, ainsi que des obstacles en bord de route pour **lutter contre le stationnement anarchique**
- La prise d'arrêtés d'interdiction d'accès aux véhicules de 3,5 T par les départements du Vaucluse et de la Drôme
- La **surveillance, la sensibilisation du public et le suivi de la fréquentation** par les écogardes du Parc
- Le travail de **diminution de la promotion du site**
- La signature d'un **Manifeste pour la préservation des Gorges du Toulourenc** par les acteurs locaux. Ce document unifie leurs voix autour des préoccupations concernant la santé de la rivière et propose des recommandations pour sa préservation.

Actions que je peux réaliser pour protéger la rivière

De nombreuses initiatives ont été entreprises pour préserver les Gorges du Toulourenc, mais votre contribution est primordiale pour renforcer la protection de ce site précieux.

M'ORIENTER vers d'autres découvertes : comment profiter d'un lieu si notre simple présence participe à sa dégradation ? Il est préférable de se rendre sur d'autres sites plus adaptés selon vos aspirations (baignade, fraîcheur, ...). Le Nord du Vaucluse et le Sud de la Drôme disposent de nombreux autres atouts à valoriser et à apprécier !

ADOPTER les bons comportements : si vous choisissez de vous rendre dans le Toulourenc malgré tout, veillez à adopter les comportements responsables qui garantissent la préservation de cet espace naturel. Respectez les règles en vigueur pour minimiser votre impact sur l'environnement !

NE PAS PROMOUVOIR le Toulourenc après ma visite : il faut éviter de la valoriser sur les réseaux sociaux, via des articles sur des blogs ou en commentaire de certains sites internet. Sa notoriété a notamment été acquise par les réseaux sociaux. Gardez votre découverte pour vous !

Ensemble, préservons le Toulourenc !



Comptes-rendus des conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024 – COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de conseillers représentés : 2 Votants : 15

Étaient présents : M. Jérôme BENOIT, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Catherine MONTIGNY, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN

Absents représentés : Mme Barbara BLANC donne pouvoir à M. Dominique FRANCOIS, Mme Marie-Josée CLÉMENT donne pouvoir à Mme Agnès TOURNIAYRE

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

Le maire précise que les points suivants sont ajournés :

- Réhabilitation de l'immeuble Serre - choix du prestataire géotechnique/étude de sol (point n°5 sur la convocation)
- Réhabilitation de l'immeuble Serre – validation avant projet détaillé (point n°6 sur la convocation)

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Validation du compte rendu de la séance du 10 octobre 2024

Le compte rendu de la séance du 10 octobre 2024 est validé.

3/ Décisions municipales :

Le conseil municipal prend note des devis acceptés par le maire au titre de ses délégations :

Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Peinture sanitaires école	BLANCHARD	2 092,00 €	2 092,00 €
Feux croix rouge	LOUBIERE	1 140,00 €	1 368,00 €

Le conseil municipal prend note des trois décisions modificatives DM 2024-01, DM 2024-02, DM 2024-03 prises par le maire au titre de ses délégations.

4/ Réhabilitation de l'immeuble Serre – choix du prestataire pour la mission de contrôle technique

La mission de contrôle technique a pour but de prévenir les risques et aléas susceptibles de se produire lors de la construction.

La Société Publique Locale Territoire 84 en qualité de mandataire, a lancé une consultation pour le choix du prestataire chargé de cette mission pour l'opération de réhabilitation de l'immeuble Serre.

L'entreprise arrivée en 1ère position après analyse des offres est Sud Est Prévention dont l'offre s'élève à 8 760 € HT.

Le maire propose de lui confier la mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer à Sud Est Prévention et pour un montant de 8 760,00 € HT, la mission de contrôle technique relative à la réhabilitation de l'immeuble Serre.

5/ Convention de mandat avec la Société Publique Locale Territoire 84 pour les études préalables au projet les Jardins d'Isoline

Le maire propose de confier à la Société Publique Locale (SPL) Territoire 84 un mandat de représentation pour la réalisation d'études préalables dans le cadre du projet Les Jardins d'Isoline, au nom et pour le compte de la commune, maître de l'ouvrage.

Le montant des dépenses à engager par le mandataire est estimé à 25 000 € HT et comprend :

- Frais de géomètre : 4 500,00 € HT
- Géotechnicien (dont perméabilité et sondages) : 5 000 € HT
- Étude de faisabilité (scénarios, chiffrage) : 9 000 € HT
- Étude hydraulique : 6 000,00 € HT
- Frais divers : 500 € HT

La rémunération forfaitaire de la SPL s'élève à 9 950,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la convention de mandat à passer avec la Société Publique pour la réalisation des études préalables au projet les Jardins d'Isoline.

6/ Acquisitions foncières

Le maire propose d'acquérir les parcelles suivantes :

- Parcelle D 111 : don des propriétaires
- Parcelles A973 et 975 : surface totale de 2335 m² pour un prix de 1150 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le don de la parcelle D 111.
- Accepte l'acquisition des parcelles A973 et A975 pour un montant de 1 150 €.
- Autorise le maire à procéder au paiement des frais notariés correspondants.

7/ Modification des tarifs du cimetière

Le maire propose de mettre à jour les tarifs du cimetière et de mettre en place les tarifs suivants :

- Un casier au columbarium est au tarif de 280€ en concession perpétuelle ou 230€ en concession trentenaire.
- Une concession de 3,5m² est au tarif de : perpétuelle 280 €, trentenaire 160 €
- Une concession de 5m² est au tarif de : perpétuelle 360 €, trentenaire 200 €
- Une concession de 6m² est au tarif de : perpétuelle 440 €, trentenaire 230 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de mettre en place les tarifs ci-dessus pour le cimetière.

8 / Réforme des redevances de l'Agence de l'eau

Une réforme des agences de l'eau entre en vigueur au 1er janvier 2025. Les principales mesures de cette réforme sont la transformation des redevances « domestiques » avec la suppression de deux redevances :

- Pollution domestique,
- Modernisation des réseaux de collecte.

et la création de 3 nouvelles redevances pour :

- Consommation d'eau potable,
- Performance des réseaux d'eau potable,
- Performance des systèmes d'assainissement collectif.

Les primes pour performance épuratoires sont arrêtées à partir de 2024.

Un des impacts de cette redevance est la nécessité, pour chaque collectivité compétente en assainissement, de délibérer avant le 31 décembre 2024 afin de fixer la contre-valeur pour les redevances sur performance des systèmes d'assainissement collectif que doit appliquer le délégataire de l'eau qui assure la facturation aux usagers. En effet, l'agence de l'eau demandera à la collectivité le versement de la redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif, et la collectivité aura la charge de la récupérer via la facturation, auprès des usagers.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a informé la commune que le montant de la redevance serait de 0,009€ HT ou 0,01 € HT/m³ par m³ d'eau assainie facturé pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le montant de la contre-valeur pour la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » à 0,009 €/m³.

9/ Document unique d'évaluation des risques

Le maire rappelle au conseil municipal que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la commune a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels. Le document unique d'évaluation des risques professionnels est un document à l'attention des agents et de l'autorité territoriale qui permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la commune afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail. Le document unique sera consultable par voie dématérialisée et/ou matérialisée auprès du secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le Document Unique d'Évaluation des Risques de la commune d'Entrechaux tel qu'annexé à la présente délibération.

10/ Tarification sociale des cantines – renouvellement de la convention

La convention signée initialement arrive à échéance le 31/12/2024. Il est proposé de la renouveler pour une durée de 3 ans.

Le prix des repas de la cantine scolaire n'est pas modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la convention triennale relative à la mise en place de la tarification sociale des cantines.

11/ Convention territoriale globale avec la CAF et la MSA

La Convention Territoriale Globale (CTG) pose un cadre politique et stratégique qui permet de partager un projet de territoire. L'objectif est de renforcer et coordonner les actions en faveur des familles sur le territoire de la communauté de communes Vaison Ventoux, à travers une approche partenariale impliquant la CAF, la MSA, et les collectivités locales.

La convention vise notamment à développer des services adaptés aux besoins des familles, à améliorer l'accès aux droits, à favoriser l'inclusion sociale et la mobilité, et à soutenir l'animation de la vie sociale.

La construction de la CTG se fait sur la base d'un diagnostic partagé définissant des orientations prioritaires en lien avec les enjeux du territoire et adapté aux besoins des habitants et des familles. Elle définit des orientations thématiques qui détermineront les projets prioritaires à conduire sur les 5 années à venir.

Le maire précise que toutes les communes de la communauté de communes doivent accepter la convention pour qu'elle soit valide. Il demande au conseil municipal de la valider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention territoriale globale.

12/ Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission de conseil et d'assistance du centre de gestion

Le centre de gestion a informé la commune qu'à la demande de la préfecture, les délibérations mentionnant les référents déontologues doivent nécessairement faire apparaître leur nom et qualité.

Par conséquent, convention-type mise en place par délibération du 22 juin 2023 doit être modifiée, en ce sens qu'il convient de préciser les noms et qualités des référents déontologues :

- Monsieur Philippe PERETTI, magistrat administratif ;
- Madame Josiane HAAS-FALANGA, fonctionnaire d'État en retraite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de désigner en qualité de référents déontologues des élus le collège mis en place par le CDG84 :
 - Monsieur Philippe PERETTI, magistrat administratif ;
 - Madame Josiane HAAS-FALANGA, fonctionnaire d'Etat en retraite ;
- Accepte l'avenant à la convention passée avec le centre de gestion et autorise le maire à le signer.

13/Questions diverses

a/ Compte rendu des travaux des commissions municipales et intercommunales

Commission CCAS :

Les colis de Noël seront distribués à partir du 7 décembre par les élus du conseil municipal, membres de la commission.

Commission voirie communale :

Les travaux d'aménagement du parking du pont Saint Michel seront terminés en fin d'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025 – COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 1 Votants : 13

Étaient présents : M. Jérôme BENOIT, Mme Barbara BLANC, Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Philippe GUINTRAND, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Catherine MONTIGNY, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, M. Fabien VALENTIN

Absents représentés : Mme Agnès TOURNIAYRE donne pouvoir à M. Thierry PASCAL

Absents : M. Dominique FRANCOIS, M. Géry KWITA

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Validation du compte rendu de la séance du 5 décembre 2024

Le compte rendu de la séance du 5 décembre 2024 est validé.

3/ Décisions municipales :

Le conseil municipal prend note des DIA :

Objet	Localisation	Montant
Bâti sur terrain propre	166 avenue des Princes d'Orange	95 000 €

Le conseil municipal prend note des décisions modificatives prises par le maire au titre de ses délégations : **soit**
DM2024-04 budget principal

4/ Réhabilitation de l'immeuble Serre – validation de l'avant projet et délibération cadre

Lors du lancement du projet, les travaux avaient été estimés à 530 000 € par l'assistant à maîtrise d'ouvrage la SPL Territoire 84.

L'avancement des concertations avec les partenaires institutionnels et les contraintes du site ont conduit le maître d'œuvre à proposer un avant projet définitif d'un montant supérieur de 92 200 € HT soit un montant total de 622 200 €. En cas de validation de cet avant projet, le montant des honoraires du maître d'œuvre serait réévalué et augmenté de 11 893,80 € HT.

A ce montant s'ajoutent des options pour un montant 125 864 € dont la décision de les retenir sera prise lors de l'ouverture des plis et après obtention des subventions.

Si ces options étaient retenues, celles-ci ne faisant pas partie du mandat initial de la SPL Territoire 84, le montant de son mandat pourrait être majoré de 5766,67 € HT.

Le montant total du projet s'élève donc aujourd'hui à 945 403,79 € HT répartis comme suit :

- montant des travaux selon l'avant projet détaillé : 622 200 € HT
- montant des travaux optionnels et imprévus : 125 684 €
- études préalables : 30 415 € HT
- honoraires (dont maîtrise d'œuvre, avenant compris, contrôle technique et csps) : 106 143,80 € HT
- mandat de la société publique locale Territoire 84 (montant majoré de 5766,67 € pour le cas où la totalité des options serait retenue lors de la signature des marchés) : 44 166,67 € HT
- frais divers (publicités, tirages, assurances, huissier) : 16 794,32 € HT

Ce montant total servira de base aux demandes de subventions.

Plusieurs financeurs sont sollicités sur le projet de médiathèque et sur la création des logements.

Le taux de subvention demandé s'élève à 80 % du montant de l'opération, soit 756 000 € de subventions sollicitées comme l'indique le plan de financement suivant :

Financier	Assiette	Taux	Montant
Etat – DRAC	Médiathèque	40,00 %	270 022,09 €
Etat – DSIL	Totalité de l'opération	30,00 %	283 621,14 €
Région PACA –			
Nos communes d'abord	Logements	13,00 %	35 145,31 €
Région PACA – Lecture publique	Médiathèque	7,00 %	47 253,87 €
Département de Vaucluse – CVA	Logements		100 000,00 €
Département de Vaucluse – SLL	Médiathèque	forfait	20 000,00 €
Total des subventions demandées	Totalité de l'opération	79,97 %	756 042,40 €
Autofinancement	Totalité de l'opération	20,03 %	189 361,39 €

Le permis de construire sera déposé avant fin janvier 2025 et la consultation des entreprises devrait être lancée au printemps 2025. Le début des travaux interviendra à l'automne, dès lors que la commune sera assurée d'obtenir les financements sollicités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide l'avant projet définitif du maître d'œuvre pour un montant de travaux de 622 200 € HT.

- Valide l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 11 893,80 € HT portant le montant du contrat du maître d'œuvre à 92 983,80 € HT et autorise le maire à signer cet avenant.
- Approuve le coût total de l'opération qui s'élève à 945 403,79 € HT.
- Approuve le planning prévisionnel de l'opération.
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté
- Prend acte du dépôt des demandes de financements par le maire.

5/ Crédits anticipés section d'investissement

Le maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (déduction faite des restes à réaliser et des crédits liés au remboursement de la dette), soit dans la limite de 215 000 €.

Il propose d'ouvrir des crédits à hauteur de 140 440 € avant le vote du budget primitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à 140 440 € avant le vote du budget primitif 2025.
- Précise que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune.

6/ Protection sociale complémentaire – risque prévoyance

La loi rend obligatoire la participation des employeurs public au risque prévoyance (= garantie maintien de salaire) à compter du 1er janvier 2025. Le CDG 84 s'est employé à mettre en place un contrat-groupe en matière de protection sociale complémentaire, selon les échéances prévues par les textes.

Dès lors, les collectivités territoriales ont la possibilité de bénéficier d'une convention de participation conclue par un centre de gestion.

Le groupement RELYENS s'est vu attribuer la convention de participation pour le risque PRÉVOYANCE et il revient au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation Prévoyance et au contrat collectif proposés par le CDG84 qui est d'une durée de 6 ans (01/01/2025 à 31/12/2030).

Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en prévoyance en bénéficiant d'une participation de l'employeur qui doit être fixée par le conseil municipal et dont le montant minimal est 50 % de la cotisation de chaque agent.

La cotisation au contrat correspond à 1,65 % du traitement brut des agents. Ce taux est garanti pendant 2 ans et pourra ensuite être réactualisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG 84 pour le risque « prévoyance » à compter du 1er février 2025.
- D'approuver la convention d'adhésion et de gestion avec le CDG84 et d'autoriser le maire à la signer.
- De fixer le montant de la participation financière de la commune à 50 % du montant de cotisation par agent et par mois pour le risque « prévoyance ».

7/ Subventions aux associations

La commission Associations a étudié les différentes demandes de subvention et propose d'attribuer les subventions suivantes :

Maquis Vasio : 100 €

Association des parents d'élèves les Pitchouns : 500 €

Délégués départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse : 50 €

Coopérative scolaire : 860 €

Coopérative scolaire – subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une classe de transplantation : 1 760 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions ci-dessus.

8 / Questions diverses

Commission associations :

Mme FARON précise qu'une réunion d'information sur la fête historique « Il était une fois Entrechaux » est prévue le 18/02/25. Les associations communales et toutes les personnes intéressées sont invitées à y participer.

Commission tourisme :

Mme BLANC précise qu'elle va rencontrer un prestataire pour la refonte du site Internet.

Le maire précise que la commune va acheter 100 pièges à frelons dans le but de les distribuer à la population.
Le maire donne lecture des remerciements reçus suite à la distribution des colis de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2025 – COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers représentés : 3 Votants : 13

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA, Mme Christiane COUVREUR donne pouvoir à M. Dominique FRANCOIS, M. Ludovic LAGNEAU donne pouvoir à M. Alexandre ROUX

Absents : Mme Catherine LECOEUR, Mme Catherine MONTIGNY

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Validation du compte rendu de la séance du 16 janvier 2025

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2025 est validé.

3/ Décisions municipales :

Le conseil municipal prend note des devis acceptés par le maire :

Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Remplacement porte sectionnelle ateliers	ALU VAISON	3 912 € HT	4 694,40 € TTC
Nouveau site Internet	Réseau des Communes	1 700 € HT	2 040 € TTC

Le conseil municipal prend note des DIA :

Objet	Localisation	Montant
Non bâti	Rue du Château	1460 €

4/ Demande de subventions pour la réhabilitation de l'immeuble Serre

Le maire propose au conseil municipal de valider le plan de financement suivant, et solliciter les subventions auprès des financeurs associés à la réalisation de ce projet :

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- valide le plan de financement ci-dessus.

5/ Achat d'un camion pour les services techniques

Suite au vol du camion des services techniques, le maire propose d'acheter un nouveau véhicule. Le maire propose d'acheter auprès d'Azur Trucks Distribution, un camion Renault Maxity d'un montant de 23 000 € HT soit 27 600 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acheter auprès d'Azur Trucks Distribution, un camion Renault Maxity d'un montant de 23 000 € HT soit 27 600 € TTC.

6/ Choix du prestataire pour des travaux de voirie

M. VALENTIN, conseiller municipal intéressé par ce point ne prend part ni au débat ni au vote.

Il est proposé de confier à l'entreprise BRAJA dont l'offre est la plus économiquement avantageuse, la réalisation de deux enrochements, chemin des Granges brûlées, et route de Faucon, pour un montant total de 11 830 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de confier à l'entreprise BRAJA dont l'offre est la plus économiquement avantageuse, la réalisation de deux enrochements, chemin des Granges brûlées, et route de Faucon, pour un montant total de 11 830 € HT.

7/ Opération façades – convention et contrat d'intervention avec SOLIHA

Il est proposé de conventionner avec SOLIHA pour la réalisation d'une opération façade dans la traversée du village.

La convention permet de confier la gestion des subventions attribuées par la commune à SOLIHA. La commune

versera directement au propriétaire les subventions après que SOLIHA se soit assuré de la complétude des dossiers de demande de subvention.

Pour rappel, la commune subventionnera 25 % des travaux de ravalement dans la limite de 2 500 € maximum par immeuble.

L'enveloppe dédiée à cette opération s'élève à 10000 € pour l'année 2025 et pourra être reconduite en 2026 si l'opération est un succès.

En complément de cette convention de gestion des subventions versées, il est proposé de signer un contrat d'intervention avec SOLIHA d'une durée initiale de 12 mois, par lequel SOLIHA s'engage à :

- assister gratuitement les intéressés dans leur demande de subvention
- informer les propriétaires sur les avantages fiscaux existants dont ils peuvent bénéficier
- informer en partenariat avec l'architecte conseil du CAUE les administrés
- établir un bilan annuel sur les opérations menées.

Cette prestation est facturée en fonction du temps de permanence dans les locaux de la mairie (0,5 jour par mois pendant 12 mois), soit un montant total de 2 250 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la convention de gestion des subventions annexée à la présente délibération et autorise le maire à la signer.
- Accepte le contrat d'intervention de SOLIHA annexé à la présente délibération et autorise le maire à le signer.

8/ Créations de poste

M. le maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé de créer les postes suivants :

- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité, afin d'effectuer les missions d'adjoint technique polyvalent
- un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (16,46/35e), pour besoin permanent afin d'effectuer les missions d'agent d'entretien des bâtiments. A défaut de candidature recevable d'un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté pour occuper ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer les postes ci-dessus.

9/ Loyer local commercial

Lors du décès du gérant de la société MARRE and CO, l'activité du restaurant étant interrompu, et afin de ne pas mettre davantage en difficulté la société, l'encaissement des loyers a été interrompu.

Il est proposé de reprendre l'encaissement des loyers à compter du 1er janvier 2025 mais de renoncer aux loyers des mois d'octobre, novembre et décembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renoncer aux loyers des mois d'octobre, novembre et décembre 2024.
- Décide de reprendre l'encaissement des loyers à compter du mois de janvier 2025.

10/ Location de la salle polyvalente du 06/06/2025 au 11/06/2025

Monsieur le maire donne lecture d'une demande de location de la salle polyvalente pour la période du 6 au 11 juin 2025 inclus. Il convient de délibérer pour fixer un tarif spécifique à cette demande :

- Pour la location de la salle : 1 500 €
- Pour le ménage : 300 €

Le montant de la caution reste inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le tarif ci-dessus pour la location de la salle polyvalente du 6 au 11 juin 2025.

11/ Subventions aux associations

La commission association propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des parents d'élèves du collège de Vaison la Romaine : 100 €

- École de cirque Badaboum : 30 € par enfant Entrechalais inscrit, soit 270 €
- Ecorev : 250 €
- Espace de Vie Sociale de Vaison la Romaine : 250 €
- Comité des Fêtes d'Entrechaux : 5 500 €

Le comité des fêtes connaît des difficultés financières et sollicite une subvention de 5 500 € destinée à couvrir les dépenses non honorées à ce jour.

Le conseil municipal déplore la situation financière du comité des fêtes dont il n'avait pas connaissance et précise que cette subvention ne sera versée que sur présentation des comptes de l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions ci-dessus.

12 / Questions diverses

Commission associations :

Mme FARON précise que la prochaine réunion d'information relative à la Fête Historique qui se tiendra les 5 et 6 juillet 2025 aura lieu le 25/03 à la mairie.

Le maire précise que l'inauguration des travaux du pont Saint Michel aura lieu le jeudi 24 avril 2025 à 11h sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

État Civil

Si des personnes nées, mariées, ou décédées ne figurent pas, il ne s'agit pas d'un oubli. Il est précisé que les noms communiqués ci-dessous sont uniquement ceux dont les actes sont retranscrits dans nos registres d'Etat Civil.

NAISSANCES

CARRAZ Thibault, Pierre Louis - 220 Rue du Charron - est né le 23.04.2025 à Orange

DÉCÈS

CHAVE Arthur, Denis, Romain - 80 ans - est décédé le 09.01.2025 à Avignon

MOUTTE Alain, Paul, Robert - 75 ans - est décédé le 13.01.2025 à Entrechaux

NOIROT Jean-Claude - 86 ans - est décédé le 29.01.2025 à Entrechaux

GUIFFRAY Gilbert, Claude, Marcel - 73 ans - est décédé le 26.02.2025 à Marseille

MURET Paule, Lydie veuve NOIROT - 88 ans - est décédée le 05.03.2025 à Arles

Inhumés dans le cimetière d'Entrechaux mais non domiciliés sur la commune :

GEORGES Huguette veuve PACI - 90 ans - est décédée le 30.12.2024 à Marseille

ROVERSELLI Fabrice - 58 ans - est décédé le 03.01.2025 à Mirabel

Sincères condoléances aux familles.



AGENDA

le Mas
des
Flauzières

30 ET 31 MAI

JOURNÉES PORTES

OUVERTES

CONCERT 31 MAI SOIR

NAMAS PAMOUS

FOOD TRUCK ET REPAS 31 MAI

RETOUR AUX RACINES MIDI

GLACIER RIBAMBELLE

HERVE REGE TRAITEUR SOIR

INFORMATIONS ET RÉSERVATION



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE
A CONSOMMER AVEC MODERATION

LE MAS DES FLAUZIERES Jérôme BENOIT 1131 ROUTE DE VAISON LA ROMAINE
84340 ENTRECHAUX FRANCE

Tél : 04 90 46 00 08

Port.: 06 12 69 82 90 Email: lemasdesflauziers@gmail.com

Site: www.lemasdesflauziers.com

PROGRAMME

Marché de producteurs
Animation musicale
FoodTrucks

ÉTÉ
2025

MARCHÉ NOCTURNE

18h-22H

TOUS LES MERCREDIS
DE JUILLET ET AOÛT !

Entrechaux

PLACE DE L'ÉGLISE

Merc. 2 Juillet : **Blue Maracas**
(Pop Acoustique)

Merc. 9 Juillet : **Cookie Groove**
(Pop/Rock)

Merc. 16 Juillet : **Jammp**
(Rock Français)

Merc. 23 Juillet : **Eddy**
(Pop éclectique)

Merc. 30 Juillet : **Blue Moon**
(Bossa Nova)

Merc. 6 Août : **Midnight Special**
(Pop/Rock)

Merc. 13 Août : **Trio Chabadas**
(Pop Funk/Blues)

Merc. 20 Août : **1 Shot 2 Sheriff**
(Soul Funk/Reggae)

Merc. 27 Août : **Cochons Deluxe**
(Pop/Rock)



IL ETAIT UNE FOIS ENTRECHAUX

Pour la première fois, une grand fête historique, initiée par la municipalité et organisée par **L'EPOPEE BELLE** aura lieu à **ENTRECHAUX, les 5 et 6 juillet 2025**.

Les pages les plus marquantes de l'histoire de votre village seront évoquées lors d'une déambulation qui partira du château jusqu'à la place de l'Eglise, soit du Moyen Age au début du XXème siècle, à raison de 2 fois chaque jour. Cette fresque sera interprétée par les comédiens de l'Épopée Belle mais également par la population entrechalaise.

Le programme qui sera communiqué dans les détails ultérieurement, devrait contenir, outre la déambulation citée ci-dessus :

– Une animation permanente médiévale aux abords du château avec la Compagnie des Mercenaires du Temps : divers ateliers présentant la vie féodale tels que pharmacopée, cuisine, broderie, calligraphie, héraldique, jeux de société, ainsi que la présentation des armes, démonstration de combats et saynètes.

Un concert médiéval sera donné deux fois par jour dans l'Eglise St Laurent la Vieille par la chorale Entrechaux Vocalise .

– Une animation permanente 1900/1920 sur la place de l'Eglise, avec la Cour du Roy René présentant divers métiers d'autrefois, le bivouac des poilus par l'Association des Poilus du Vaucluse et la salle de classe d'antan où vous pourrez vous inscrire pour effectuer la dictée du certificat d'études au porte plume

– Divers stands seront également présents tout le week-end au centre du village : balades en poneys, grands jeux en bois, photographe à l'ancienne, travail du boutis, librairie, miel et lavande, fromages de chèvre, etc.

– Animation musicale avec l'orgue de barbarie de Laurent Fruleux

– Les commerçants du village vous proposeront de quoi vous restaurer et vous rafraîchir et participeront à une course de garçons de cafés !

– Le samedi soir après un apéritif permettant de déguster les vins des quatre caveaux entrechalais, un banquet (payant et sur réservation) préparé par le traiteur local Hervé REGE réglera les papilles

– Enfin, pour clore la soirée, le Trio Reflets mettra de l'ambiance dans le jardin du Presbytère permettant à toutes et à tous de s'élancer sur la piste de danse au rythme endiablé d'un bal trad.

Cette belle fête qui s'annonce est avant tout celle de toutes les entrechalaises et entrechalais et vous pouvez vivre encore plus intensément cette aventure en vous impliquant : soit pour faire de la figuration dans la déambulation, soit pour participer aux ateliers costumes et décors.

(Pour les ateliers costumes vous pouvez venir avec votre machine à coudre. Prévoir tissus unis ou vieux draps). Nous recherchons également quelques hébergements chez l'habitant pour la nuit de samedi à dimanche pour des membres de la troupe du Roy René.

Le mardi 6 mai aura eu lieu une première réunion afin d'organiser les différents postes nécessaires à la réussite de cette fête. Cette réunion de préparation se tiendra jusqu'en juin.

Par ailleurs, les commerçants et artisans du village peuvent sponsoriser selon leur souhait un encart publicitaire sur le flyer qui sera édité en un très grand nombre d'exemplaires.

D'avance merci à toutes et à tous. On compte sur vous !

Pour toute question relative l'organisation de cette fête historique, vous pouvez adresser un mail à

lepeeebelle@gmail.com à l'attention de Brigitte MARCHI.

ANIMATIONS
MÉDIEVALES

JEUX
ENFANTS

5 & 6 JUILLET 2025

DICTÉE
À L'ANCIENNE

VIEUX
MÉTIERS

FRESQUE DÉAMBULATOIRE
SUR L'HISTOIRE DU VILLAGE

GRAND
BANQUET

BAL
TRAD

ORGUE
DE BARBARIE

BIVOUIAC
POILUS



L'ÉPOPÉE BELLE
PRÉSENTE

Il était une fois
ENTRECHAUX

CENTRE VILLAGE & CHATEAU
ÉVÈNEMENT GRATUIT

FESTIVAL AUTOUR DU VENTOUX

ET ACADEMIE JEUNES TALENTS
MUSIQUES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

20-27 juillet 2025 - 8e édition

Musique française

Résonances et Divergences

Grégoire Rolland, compositeur en résidence
Yardani Torres Maiani, directeur artistique

Dimanche 20 juillet - Entrechaux - Jardin du presbytère - 20h30 - Gratuit
Soirée d'ouverture du festival - Mise en bouche musicale française

Lundi 21 juillet - Entrechaux - Salle polyvalente - 18h00 - Gratuit
Rencontre-Découverte du compositeur Grégoire Rolland

Mardi 22 juillet - Séguret - 20h30 - 15€
suivi d'une dégustation de vin offerte au public
Musique française et exotisme « Tout en nuances » avec Flûte et Harpe

Mercredi 23 juillet - Entrechaux - salle polyvalente - 15h-19h - Gratuit
Cours public/répétition ouverte des jeunes talents avec le violoncelliste Walter Grimmer

Jeudi 24 juillet - Balade musicale au Château du Barroux - 20h
Suivi d'une rencontre apéritive public-artistes
30€ (réservation recommandée)
La harpe sous les étoiles - Musique française entre Résonances et Divergences

Vendredi 25 juillet - Entrechaux - Salle polyvalente - 20h30 - 15€
Musique romantique française et européenne, divergences

Samedi 26 juillet - Vaison-la -Romaine - Cathédrale de la cité médiévale - 18h
15€
Paris 1930 - Un goût pour l'exotisme, le jazz et les musiques populaires

Dimanche 27 juillet - Entrechaux - Salle polyvalente - 18h - 15€
Concert de clôture - Pépites musicales surprises

**BILLETTERIE SUR PLACE
OU
RÉSERVATIONS WWW.AUTOURDUVENTOUX.COM**